

②
République Tunisienne

Ministère de l'intérieur et du développement local

Ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique

Municipalité de Sousse

PROJET D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU STADE OLYMPIQUE DE SOUSSE

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE

PROGRAMME FONCTIONNEL

DIRECTION DES TRAVAUX DE LA VILLE

MARS 2009

PROJET D'AMENAGEMENT ET D'EXTENSION DU STADE OLYMPIQUE DE SOUSSE

PROGRAMME FONCTIONNEL

1. INTRODUCTION

Le Stade olympique de Sousse a été construit en 1975 avec une capacité de 13.000 places. Cet édifice a connu des travaux d'aménagement divers et des extensions en 1977, 1994, 1997 et en 2001. Sa capacité d'accueil est estimée actuellement à 25.000 spectateurs.

Le stade olympique de Sousse est utilisé surtout pour les rencontres nationales et internationales de football. Il comprend une aire de jeu principale entourée de gradins découverts pour la plupart et un module de gradins couverts.

Il comprend en outre deux gazonières et une aire de jeux secondaire sans gradins.

Les gradins découverts sont organisés en :

1. Gradin central appelé « Gradin », il est orienté vers l'Est et a une capacité de 7000 places
2. Gradin « Chinois » orienté vers l'Ouest avec une capacité de 9000 places
3. Gradins du virage sud ayant une capacité de 3000 places
4. Gradins du virage nord ayant une capacité de 3000 places

Les gradins couverts sont organisés en :

1. Tribune d'honneur ayant une capacité de 250 places

2. Tribune officielle ayant une capacité de 700 places
3. Enceintes 1 et 2 ayant une capacité de 1800 places
4. Tribune de presse ayant une capacité de 250 places

L'enceinte intérieure du stade olympique de Sousse comprend aussi un salon d'honneur, des locaux techniques pour divers usages, des sanitaires et des buvettes.

2. PROBLEMATIQUE GENERALE

Le stade olympique de Sousse s'est trouvé durant les dernières années confronté à recevoir un public fort nombreux dépassant de loin sa capacité réelle.

Des lacunes au niveau de son fonctionnement ont été à maintes reprises signalées par les autorités responsables de la sécurité, les services de la protection civile ainsi que les commissions d'homologation techniques.

Ces lacunes concernent surtout :

1. l'organisation générale et le nombre des parkings extérieurs
2. la fonctionnalité des accès et sorties des gradins (notamment ceux dit « Chinois »)
3. L'absence des aménagements extérieurs.
4. L'absence d'aménagement des espaces non construits intérieurs
5. Le non fonctionnalité de la clôture extérieure.
6. L'état critique du gazon de l'aire de jeux centrale.
7. L'état sanitaire et équipementier des vestiaires existantes.
8. L'état vétuste des réseaux électrique et de protection contre l'incendie et des systèmes de chauffages des eaux.
9. L'état vétuste du tableau électronique
10. L'état des assises des gradins
11. Le nombre insuffisant des sanitaires destinés au public
12. La non fonctionnalité des tribunes d'honneur et de la tribune de presse

3. PROGRAMME D'INTERVENTION

Partant de l'ensemble des lacunes constatées, les pouvoirs publics ont manifesté la volonté de résoudre tous les problèmes liés à la capacité d'accueil du stade olympique de Sousse et aux divers aspects fonctionnels tant au niveau technique que sécuritaire.

Des crédits de l'ordre de 10.500.000 DT sont mis à la disposition de la municipalité de Sousse pour la mise en place d'un processus d'aménagement général de nature à combler toutes les lacunes.

4. CONSISTANCE DES ETUDES

Les études doivent porter sur les éléments suivants :

1. Porter la capacité d'accueil du stade olympique de Sousse à 40.000 places.

Les 15.000 places supplémentaires doivent être réparties convenablement sur les différentes parties du stade en fonction des capacités potentielles d'extension pour chaque module existant.

Il est à noter que l'administration souhaiterait projeter un nombre de loges de standing.

Il appartient donc aux concepteurs de faire les propositions et les variantes qu'ils jugent les plus opportunes à être réalisées compte tenu de l'état des lieux existant et des crédits mis à la disposition du projet

2. Aménager en conséquence des parkings extérieurs suffisants pour accueillir le nombre de spectateurs véhiculés. Organiser les parkings de façon à assurer la sécurité totale des usagers.

3. Réorganiser les accès et sorties du public de façon à assurer une fluidité constante et une sécurité totale. Il est important de prendre en compte pour ce point comme pour le point précédent les natures intrinsèques contradictoires des spectateurs de compétitions sportives.

4. Concevoir dans le même esprit les aménagements au sol intérieurs (surfaces non construites) et extérieurs au stade

5. Revoir la fonctionnalité de l'enceinte extérieure de façon qu'elle réponde aux objectifs de sécurité et de fonctionnalité.

6. Proposer les solutions techniques pour améliorer l'état de la pelouse gazonnée de l'aire de jeu principale.
7. Prévoir de nouvelles vestiaires pour joueurs et arbitres ainsi que les locaux y afférents.
8. Proposer des interventions pour une réhabilitation en profondeur des vestiaires et locaux annexes existants.
9. Revoir en détail tous les réseaux existants et leur apporter les aménagements et restructurations nécessaires pour qu'ils répondent aux normes et de sécurité et considérations de fonctionnalités.
10. Prévoir l'acquisition et l'installation d'un nouveau tableau d'affichage qui répond aux exigences de lisibilité et de technologies adaptées.
11. Réhabiliter les gradins existants et leur apporter les améliorations nécessaires pour une meilleure tenue
12. Projeter le nombre suffisant de sanitaires et de buvettes pour chaque frange du public.
13. Apporter les améliorations nécessaires pour les dispositifs d'éclairage de l'aire de jeux.

5. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs de la présente étude d'aménagement et d'extension du stade olympique de Sousse peuvent être classés en deux groupes ;

1. le premier serait celui de l'extension proprement dite et des différentes actions d'aménagement qui visent à améliorer sinon perfectionner le rendement de cet édifice public.

2. Le second sera d'inscrire le stade olympique de Sousse dans une logique architecturale bien caractérisée. Il sera indispensable de conférer aux différentes projections une sensibilité conceptuelle en harmonie totale avec les valeurs culturelles de notre société et ses aspirations vers la modernité. Le stade olympique de Sousse se trouve, par ses fonctions et son utilisation, aux centres d'intérêts médiatiques aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Il devra par ce fait refléter au niveau de son aspect visuel la richesse des concepts identitaires tunisiens et le respect de l'environnement. Dans ce cadre le stade olympique de Sousse devra permettre aux spectateurs

des compétitions sportives (en l'occurrence ses principaux utilisateurs) d'évoluer dans un cadre harmonieux, convivial et parfaitement intégré dans son environnement urbain. Cette démarche est d'autant plus importante que la physionomie actuelle du stade olympique de Sousse présente quelques incohérences.

6. CADRE GENERAL DES ETUDES

Les concepteurs doivent dans leurs différentes projections se référer aux règlements et textes régissant la promotion de l'infrastructure sportive. La vocation principale du stade olympique de Sousse est l'organisation de rencontres de football. Les règlements de la fédération internationale de football ; FIFA, sont à prendre en considération. Il s'agit notamment des documents suivants :

1. Stades de football: Recommandations et exigences techniques. 4e Edition.
2. Règlement de la FIFA sur la sécurité
3. Règlement de l'équipement
4. Guide to the Artificial Lighting for Football pitches

7. CADRE REFERENTIEL

Le présent programme fonctionnel a été élaboré dans un cadre de consultation générale regroupant les intervenants et utilisateurs potentiels comme ;

1. Le ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.
2. Le gouvernorat de Sousse.
3. Les autorités de la sécurité nationale.
4. Les services de la protection civile
5. L'association Etoile Sportive du Sahel en sa qualité d'utilisateur
6. La municipalité de Sousse.

A cet effet une série de réunions et de séances de travail ont été tenues pour la mise en place d'une approche exhaustive des lacunes existantes dans le fonctionnement du stade olympique de Sousse et des besoins réels de l'édifice en matière de capacité d'accueil. Nous citons :

1. La réunion tenue au ministère la jeunesse, des sports et de l'éducation physique le 02/01/2008.
2. La réunion tenue au ministère la jeunesse, des sports et de l'éducation physique le 07/01/2008.
3. La réunion tenue au gouvernorat de Sousse le 04/10/2008
4. La réunion tenue à la municipalité de Sousse le 10/10/2008
5. La réunion tenue au gouvernorat de Sousse le 03/03/2009
6. La réunion tenue à la municipalité de Sousse le 11/03/2009

8. COUT TOTAL DE L'OPERATION

1. Construction de gradins découverts : 13.000 places (à titre purement indicatif) x 250,000DT/place = **3.250.000 DT**
2. Construction de gradins couverts et aménagement de loges et de la tribune d'honneur: 2.000 places (à titre purement indicatif) x 1.000,000DT/place = **2.000.000 DT**
3. Aménagement de parking extérieurs 4.000 places (à titre purement indicatif) x 25m²/place x 20,000DT/m² = **2.000.000 DT**
4. Aménagement extérieurs et des surfaces non construites à l'intérieur du stade 14.000 m² x 25,000DT/m² = **350.000 DT**
5. Enceinte extérieure 2000ml x 50,000 DT = **100.000 DT**
6. Aire de jeux principale 100 m x 100m x 10 DT/m² = **100.000 DT**
7. Construction de nouvelles vestiaires, sanitaire et buvettes : 400 m² (à titre purement indicatif) x 500 DT/m² = **200.000 DT**
8. Réhabilitation générale des équipements existants : 1000 m² x 100 DT/m² = **100.000 DT**
9. Révision générale des réseaux : forfait général = **400.000 DT**
10. Acquisition et installation d'un tableau d'affichage (à titre purement indicatif) : 1 x 650.000 DT = **650.000 DT**

11. Entretien général du système d'éclairage du terrain central : Forfait = **100.000 DT**

12. Entretien général des gradins existants 15000 sièges x 10,000 = **150.000 DT**

13. Divers et imprévus : 3 % = **300.000 DT**

14. Frais d'études de suivi et de contrôle 9% = **900.000 DT**

TOTAL = 10.500.000 DT

Toutes les estimations sont données à titre indicatif. Les concepteurs ont la latitude de dispatcher le montant global comme ils le conçoivent pour une utilisation objective des crédits en fonction des composantes du projet. Le recours aux techniques et technologies qui permettent de rationaliser le cout de l'investissement sera vivement souhaitable.

Le président de la municipalité de Sousse

Sommaire

1. INTRODUCTION.....	2
2. PROBLEMATIQUE GENERALE.....	3
3. PROGRAMME D'INTERVENTION.....	4
4. CONSISTANCE DES ETUDES.....	4
5. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	5
6. CADRE GENERAL DES ETUDES.....	6
7. CADRE REFERENTIEL.....	6
8. COUT TOTAL DE L'OPERATION.....	7